

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 80189

Numéro SIREN : 453 872 715

Nom ou dénomination : A.S.C. PROMOTION.

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2019 sous le numéro de dépôt 41092

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SCP SANGUINEDE-DI FRENNA - AVOCATS
ASSOCIES A LA COUR

43 avenue du Pont Juvenal
immeuble Atrium
34000 Montpellier

V/REF : CD/CV/MG 1916220
N/REF : 2004 B 80189 / 2019-A-41092

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 18/12/2019, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 03/11/2019

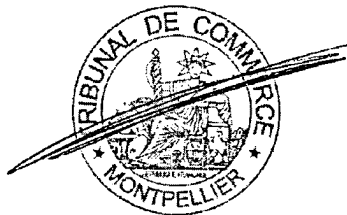
Concernant la société

A.S.C. PROMOTION.
Société à responsabilité limitée
10 rue de bourgogne
34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-41092 le 18/12/2019

R.C.S. MONTPELLIER 453 872 715 (2004 B 80189)

Fait à MONTPELLIER le 18/12/2019,
LE GREFFIER



Membre de la Compagnie des
Commissaires aux Comptes de Montpellier

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL ASC PROMOTION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ASC PROMOTION, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 août 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La SARL ASC PROMOTION a été constituée en date du 9 juin 2004 :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 62 220 € ht, en croissance de 211% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 15 575 €, en baisse de 94% au regard de celui de l'exercice 2017 qui se justifie principalement par la présence d'un fort produit exceptionnel (291 k€) en 2017.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire, mais les éléments en notre possession jusqu'au 31 août 2019, révèle une absence quasi total de mouvement sur cette période. D'après la lettre d'affirmation de la direction, d'une part, il n'y a pas eu de charge exceptionnelle sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019 et d'autre part, le niveau de charge demeure faible jusqu'au 31 août 2019.
- La société ne présente aucun endettement bancaire.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif, puisque l'intégralité de l'actif est composée par des disponibilités bancaires.

Sur la base de nos travaux, nous n'attestons pas que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier. Cela n'appelle donc pas d'observation de notre part.

Montpellier, le 3 novembre 2019

Fabrice MARTEL

Commissaire aux comptes et à la transformation

Monsieur Fabrice MARTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LE TERTIEL
N° 113 Quai Jean Périquier
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 99 13 70 10 - Fax 04 99 13 70 11